COMMUNIQUÉ CONCERNANT LE SERMENT DE VINCENNES

Les associations Ligue de l’Enseignement – FOL Vendée, fédération de Vendée de la Libre Pensée, Carrefour départemental d’action laïque.

*« que l’effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l’Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse »*

Ce 19 juin, nous tenons à rappeler ce serment du Mouvement laïque pour l’abrogation de la loi Debré. En effet, celle-ci ouvre de nouveau le financement public aux écoles privées. Le 19 juin 1960, près de 11 millions de signatures, portées par 300 000 manifestants en exprimaient le rejet.

Le régime de Vichy finançait largement les écoles privées, ce que le gouvernement provisoire interrompt. Depuis lors, l’Église catholique n’aura de cesse de faire pression pour retrouver une manne publique.

En effet, l’enseignement privé est presque totalement catholique, et le mouvement laïque dénonce ce retour d’un financement d’un culte, en contradiction totale avec la Loi de Séparation des Églises et de l’État de 1905.

Depuis, d’autres lois telle la loi Guermeur (1971), Rocard pour l’enseignement agricole (1984), les accords Lang-Cloupet (ce dernier secrétaire général de l’enseignement catholique en 1993), Carle, Censi, et en tout dernier lieu la loi Blanquer (obligation scolaire à 3 ans) ont conduit à augmenter les sommes ainsi détournées de l’enseignement public. C’est pourquoi la loi Debré est la mère de toutes les lois anti-laïques.

On en est à plus de 7 milliards de l’Etat, et au total, avec les divers financements des collectivités, à plus de 12. Le Serment de Vincennes conclut : « *obtenir que l’effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l’Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse ».* Il traduit l’exigence traditionnelle du mouvement laïque *« Fonds publics à l’École publique, Fonds privés à l’École privée ».*

Sans ces financements, l’enseignement privé serait pratiquement inexistant. Constatons qu’en 60 ans en moyenne nationale, la proportion des élèves de l’enseignement privé n’a pas augmenté et reste à environ 17 %. Les Français restent profondément attachés à l’enseignement public et laïque, bien que les réformes successives, les restrictions de tous ordres l’aient malmené. Un enseignement qui ne propage aucun dogme religieux ou idéologique, est donc ainsi le seul enseignement libre.

Il s’agit donc de défendre, développer l’enseignement public. N’est-il pas menacé de privatisation dont les divers effets, notamment financiers, mais également de ruptures d’égalité à l’accès à l’instruction seraient une catastrophe ?

En Vendée, les parents qui veulent faire ouvrir ou rouvrir une école publique dans leur commune se heurtent à de nombreux obstacles. Or, ces derniers ne sont pas insurmontables ! Nous appelons les citoyens à exiger ces ouvertures.

Aujourd’hui, Le Serment de Vincennes est encore plus d’actualité devant les menaces d’attaques contre la laïcité de l’École, et de l’État. L’inquiétude est grande après les propos du président de la République au collège des Bernardins, s’adressant aux évêques : « réparer les liens abîmés entre l’Église et l’État ». La crainte est une remise en cause de la loi de Séparation du 9 décembre 1905. Nous avons exprimé notre exigence depuis décembre 2018 : « Ne touchez pas à la loi de 1905 ».